

Scam* | Sunny Side 2012

Conférence de presse

**Jean-Xavier de Lestrade, président
Hervé Rony, directeur général**

Jeudi 28 juin à 11h30
à l'espace Encan (screening room – 2^e étage)
La Rochelle

***Auteurdevue2012** page2

***Charte des usages professionnels de l'audiovisuel** page4

***L'acte2 de l'exception culturelle** page6

***Un nouveau dispositif pour le COSIP** page9

***Réforme de l'audiovisuel public** page11

***La Scam commente le Bilan du CNC** page13

***Les Etoiles 2012 de la Scam** page16

***La Scam en chiffres**

Information Presse :

Bureau Sabine Arman : 01 44 52 80 80 / 06 18 42 40 19 / info@sabinearman.com
Stéphane Joseph, directeur de la communication : 01 56 69 58 88 / 06 82 90 01 93

Auteur de vue2012

La Scam organise les Assises de l'audiovisuel :
création, financement, règlementation

AUTEURDEVUE2012

l'audiovisuel de demain se pense aujourd'hui
lundi 24 septembre au Forum des Images

A l'initiative de la Scam avec la collaboration de plusieurs organismes professionnels, sociétés d'auteurs, syndicats de producteurs, **Les Assises de l'audiovisuel** proposeront un état des lieux (fiction / documentaire / information) pour mieux envisager l'audiovisuel de demain alors qu'une « grande loi » sur l'audiovisuel et « l'acte2 de l'exception culturelle » est annoncée pour le premier semestre 2013.

programme prévisionnel

09h00-09h20	accueil petit-déjeuner
09h20-09h30	Ouverture par Jean-Xavier de Lestrade, président de la Scam
09h30-11h30	Entre risque de formatage et aléas budgétaires comment s'épanouit la création audiovisuelle ?
11h30-13h00	Entre audience et bonne conscience, la télévision remplit-elle bien son rôle d'informer ?
13h00-14h30	déjeuner
14h30-15h00	Intervention de Michel Barnier, commissaire européen
15h00-17h30	Entre écrans plats et tablettes, entre réseaux sociaux et télévision de masse, quelle offre, quelles images, quels usages demain ?
17h30-18h00	Clôture par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication
18h00-19h00	apéritif
19h00	projection en avant-première d'un film documentaire

Intervenants pressentis :

Rodolphe Belmer (Canal +),
Jérôme Bureau (M6),
Emmanuel Gabla (CSA),
Eric Garandeau (CNC),
Nick Fraser (BBC),
Arnaud Hamelin (Satev),
Emmanuel Hoog (AFP),
Catherine Lamour,
Stéphane Le Bars (Uspa),
Jean-Xavier de Lestrade (Scam),
Bruno Patino (France 5),
Juliette Prissard (Spi),

Fabrice Puchault (France 2),
Pascal Rogard (SACD),
Bruno Smadja (Cross vidéo days),
Laurent Storch (TF1),
Jean-Marc Tassetto (Google),
Jean-Noël Tronc (Sacem),
Philippe Vilamitjana (France 2),
Antoine Villeneuve (Lagardère),
Alain Weill (NextRadio TV)

...

Charte des usages professionnels de l'audiovisuel

Charte avec les producteurs

L'an dernier au Sunny Side, la Scam rendait publique une enquête faite auprès de ses auteurs membres du répertoire audiovisuel au terme de laquelle elle constatait des écueils dans les relations avec leurs producteurs. Elle émettait le vœu de la négociation d'une charte régissant les usages dans les relations professionnelles entre auteurs et producteurs. Les producteurs ont répondu positivement à cet appel.

Après une année de discussion, les syndicats de producteurs (**Satev, Spi, Uspa**), les organisations professionnelles d'auteurs (**Addoc, SRF**) et la **Scam** ont rédigé un texte qui pose pour la première fois les bases d'une régulation des relations contractuelles entre auteurs et producteurs dans le domaine de l'audiovisuel.

Cette charte a pour vocation d'encadrer tout l'audiovisuel documentaire représenté par la Scam : documentaires, grands reportages et reportages. Elle améliore la transparence entre les producteurs et les auteurs, elle encadre les négociations et l'application des contrats. Elle renvoie expressément les différends entre auteurs et producteurs à l'Amapa (Association de Médiation et d'Arbitrage de la Production Audiovisuelle) dont le succès et le progrès apporté dans le domaine sont incontestables. La charte crée aussi un comité de suivi qui se réunira annuellement et qui aura pour tâche de compléter utilement le texte et de l'étendre encore davantage à d'autres champs des relations professionnelles.

Tous les auteurs quel que soit leur statut, le genre de leur œuvre, tous les producteurs, doivent pouvoir accéder à une meilleure protection de leurs conditions de travail. Le bien-être, la loyauté, la transparence ne sont pas l'apanage de certaines catégories d'auteurs ou de producteurs.

Il y a lieu de saluer les efforts de toutes les parties à l'accord pour parvenir à un texte qui protège davantage les auteurs, et qui, dans un secteur très concurrentiel, offre une meilleure garantie que tous suivent les mêmes règles du jeu. C'est pourquoi **la Scam les invite à signer ce texte**.

Charte avec les diffuseurs

En 2011, la Scam avait aussi appelé de ses vœux la signature d'une charte avec les diffuseurs. L'Etat des lieux de la Scam a montré que les auteurs estimaient subir une pression des diffuseurs dans l'élaboration de leurs œuvres. En mars 2012, le rapport "Le documentaire dans tous ses états", commandité par le Ministère de la Culture de Catherine Lamour, Jacques Perrin, Serge Gordey et Carlos Pinsky, s'est fait écho de cette analyse et a pareillement conclu à la nécessité d'une charte avec les télévisions pour organiser ses rapports avec la création.

La signature de la charte des usages professionnels entre auteurs et producteurs est une étape dans la régulation du milieu audiovisuel. Une charte avec les diffuseurs est un complément nécessaire tant les relations entre le milieu documentaire et les chaînes de télévision sont étroites. **La Scam demande solennellement aux chaînes et en particulier à France Télévisions, qui est un partenaire privilégié pour la création, d'entamer un dialogue sur ce sujet avec les auteurs et les producteurs.**

Acte 2 de l'exception culturelle : les propositions de la Scam

« L'Acte 2 de l'exception culturelle » a été annoncé par François Hollande pendant la campagne électorale. Dans un premier temps, il se résumait à la simple suppression de l'Hadopi. A la fin de la campagne, François Hollande, notamment dans un courrier adressé à la Scam, a annoncé une vaste concertation à laquelle la Scam entend participer.

Maintenir la réponse graduée

La création de l'Hadopi a fait couler beaucoup d'encre. Depuis deux siècles, dans une relative sérénité, le droit d'auteur régissait des relations professionnelles entre auteurs et exploitants ; Internet a propulsé ce droit dans la sphère du grand public sans qu'il y soit préparé, mettant à mal un consensus sur le « Droit d'auteur à la française », perçu par certains comme l'expression d'un passé révolu. Dans ce contexte, Hadopi est la première réponse concrète et courageuse apportée au public pour le sensibiliser au respect du droit d'auteur.

Le droit d'auteur ne saurait se résumer à un simple droit à rémunération. La licence globale revient à exproprier les auteurs, à leur ôter la possibilité de choisir l'exploitation de leurs œuvres. Outre qu'elle heurte un droit fondamental et séculaire des créateurs, cette option est contraire aux conventions internationales par lesquelles la France est engagée.

S'agissant de la réponse graduée, il y a lieu de s'interroger sur le maintien de la sanction ultime sous forme de coupure de l'abonnement ; La Scam soutient une évolution vers une sanction différente telle une amende.

Pour la Scam, le volet pédagogique de l'Hadopi n'est pas contestable. Il doit perdurer. La lutte contre la diffusion illicite des œuvres est la condition primordiale du maintien d'une offre culturelle qui profite à tous. Tant que durera un accès illicite aux œuvres protégées sur Internet, tous les services licites risquent d'être compromis. L'Hadopi ne protège pas que les ayants droit mais aussi les entreprises innovantes qui respectent le droit d'auteur. C'est une pierre angulaire pour l'émergence d'une économie culturelle numérique digne de ce nom.

Développer la vidéo à la demande et la télévision de rattrapage

A l'ère du numérique, il est en effet temps de concevoir l'offre culturelle autrement. Le numérique marque un tournant dans l'accès aux œuvres. Et les auteurs s'en réjouissent.

Même si le documentaire est le genre qui, quantitativement compte le plus de références, des efforts importants restent à faire pour atteindre une meilleure exposition. La vidéo à la demande doit être soutenue dans son essor. Le montant de l'aide qui lui est accordé par le CNC a pourtant diminué en 2011. Par ailleurs, ses acteurs ne bénéficient pas de comptes de soutien automatique, contrairement à l'édition DVD. **Pour une offre en ligne crédible, le soutien de ces acteurs doit donc être réévalué et automatisé.**

Par ailleurs, **il devrait être tenu compte du caractère interactif de la vidéo à la demande et de la télévision de rattrapage** ; au-delà, de l'acquisition de droits, encourager par exemple le développement de l'ergonomie des plateformes, particulièrement en direction de la télévision connectée. L'accès aux plateformes de vidéo à la demande par la télévision suscite une présentation différente de celle d'un terminal. La navigation est un aspect essentiel de l'offre numérique et compte aussi beaucoup pour son attrait. Le catalogue n'est pas le seul levier du développement de l'offre numérique.

La Scam note aussi que les programmes de stock restent insuffisamment exposés par rapport aux programmes de flux. La diffusion des œuvres documentaires en télévision de rattrapage doit être systématisée.

L'offre légale doit être celle qui reconnaît le droit d'auteur et permet aux auteurs d'obtenir une rémunération juste. La gestion collective, plus fluide, plus transparente, demeure la meilleure alternative pour rendre l'offre à la fois légale et attractive. La Scam est un partenaire contractuel sûr et qui garantit la rémunération des auteurs. Elle se met à la disposition de tous les acteurs de l'économie numérique pour négocier de bonne foi des contrats généraux qui les sécurisent juridiquement au regard du droit d'auteur.

Réduire les durées d'exclusivité

Dans le domaine du documentaire, les investissements des diffuseurs sont bien inférieurs à ceux de la fiction. Pourtant, les durées d'exclusivité sont identiques voire plus importantes. Elles pourraient être mieux ajustées pour permettre l'éclosion d'un second marché profitable à tous.

Le rapport « Le documentaire dans tous ses états » mentionne des durées de 42 mois. L'étude sur la circulation des œuvres audiovisuelles, rendue par le CSA en juillet 2010, constatait des durées d'exclusivité pouvant atteindre 48 mois ! De telles durées peuvent compromettre gravement la réexploitation des documentaires. Beaucoup d'entre eux sont liés à un contexte qui n'est plus le même trois années après. L'actualité est changeante et à moyen terme, le documentaire peut ne plus revêtir d'intérêt et donc ne plus être exploité.

Il est nécessaire de reconsiderer les durées d'exclusivité d'usage. Une modulation progressive fonction de l'investissement du primodiffuseur, voire en fonction du taux de couverture comme cela est déjà pratiqué. La circulation des œuvres en serait facilitée et les recettes potentielles sans doute optimisées.

Adapter la chronologie des médias au documentaire en salles

Le documentaire en salles est en volume moins important que la fiction. Pour autant, il n'est pas à négliger. 90 films documentaires, toutes nationalités confondues, sont sortis en salles en 2011¹.

Les investissements sont nettement moins importants que dans la fiction mais le documentaire est soumis aux mêmes règles. Le rapport « Le documentaire dans tous ses états » accuse « la rigidité des règles relatives à la chronologie des médias » qui empêche un financement plus important. Elles doivent davantage être ajustées à son économie. Les montants en jeu, les modalités de financement sont sans commune mesure. Le devis moyen d'un documentaire de cinéma culmine à 0,98 million d'euros, alors que celui d'un film cinématographique est en moyenne de 5,5 millions. Les chaînes sont frileuses. Peu d'entre elles financent des œuvres cinématographiques documentaires. De fait, pour un documentaire, l'intérêt majeur d'une sortie en salles réside essentiellement dans son exposition médiatique car la diffusion en salles reste modeste (deux tiers d'entre eux sont distribués sur moins de 10 copies).

La Scam en appelle à un régime dérogatoire de l'actuelle chronologie des médias pour les œuvres cinématographiques documentaires, et des fenêtres de diffusion plus rapprochées pour tendre vers une télédiffusion et une mise à disposition sur Internet plus rapide.

¹ Les chiffres évoqués ici sont tirés du Bilan CNC 2011.

Un
nouveau
dispositif
pour
le
COSIP

Dans la suite du rapport « Le documentaire dans tous ses états », la Scam propose plusieurs pistes pour mieux soutenir le documentaire de création. Sans remettre en cause fondamentalement le système d'aide à la production des documentaires, la Scam estime qu'il y a lieu de mieux soutenir le documentaire de création, pour encourager davantage les expressions originales, les écritures singulières et privilégier le regard d'auteur.

La course perpétuelle à l'audience que se livrent entre elles les chaînes de télévision n'est pas sans incidence sur la typologie des programmes qu'elles proposent. Les jeux télévisés, les séries, les magazines, les plateaux sont les programmes télévisuels privilégiés dont il n'est pas à craindre qu'ils disparaissent. La concurrence qui s'accroît peut même faire craindre que cette tendance s'accentue. Par son ambition patrimoniale, son format le plus souvent unitaire, par la liberté qu'il prend avec toute ligne éditoriale, le documentaire de création est une œuvre audiovisuelle en perpétuel danger. **Le soutenir davantage que les autres programmes est donc une priorité.**

L'objectif affiché de la Scam est la diversité culturelle. La nécessité sociale et culturelle du documentaire n'est plus à démontrer. Sa place dans les grilles de programmes doit absolument être préservée et renforcée à des heures d'audience acceptables. Le documentaire de création fait partie des œuvres dites « patrimoniales » qui font l'objet d'obligations de production. Néanmoins, en l'absence de critères précis de définition, on constate aujourd'hui des dérives.

La Scam suggère donc que le soutien apporté par le CNC soit nettement renforcé dès lors que le projet remplit un certain nombre de critères.

un nouveau système de valorisation de la création

Les programmes actuellement soutenus par le CNC doivent continuer à en bénéficier. Il ne s'agit pas de « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». La proposition de la Scam consiste à valoriser ce qui relève du documentaire de création, en donnant des bonus à l'aide de critères objectifs. A chacun de ces critères correspondrait un nombre de points, plus ou moins importants selon une pondération fonction de la valorisation du critère. Un nombre de points requis déclencherait alors, par paliers, une (ou plusieurs) aide(s) complémentaire(s) du CNC.

Pour déterminer ce qui relève ou non du documentaire de création, la Scam propose donc de prendre en compte les critères suivants :

- **le temps de montage : critère déterminant et porte d'entrée du nouveau système.**
- **les prix et récompenses obtenus par un auteur pour ses documentaires.**
- **les projets soutenus par une aide sélective à l'écriture.**
- **le format unitaire : le souhait de la Scam est de mieux financer les formats unitaires qui souffrent parfois d'une réticence des diffuseurs.**
- **la durée de 52 minutes ou plus.**
- **l'insertion d'une musique originale (afférente au film et non à l'émission).**
- **l'insertion d'animations ou d'images de synthèse.**
- **l'emploi d'un ingénieur du son (sur 80 % du temps de tournage) : ce poste, malheureusement en voie de raréfaction sur les tournages, est gage d'une volonté d'élaborer une œuvre de qualité.**
- **l'emploi d'un chef opérateur (sur 80 % du temps de tournage). Le réalisateur se retrouve de plus en plus seul à assurer le son et l'image ce qui nuit à la qualité des prises de vue.**
- **l'emploi d'un conseiller scientifique ou d'un conseiller en sciences humaines (histoire, sociologie, anthropologie ...).**
- **l'emploi d'un documentaliste.**
- **l'élaboration d'une version multilingue (version doublée et version sous-titrée).**

Réforme de l'audiovisuel public

L'Etat annonce une nouvelle réforme de l'audiovisuel public. A cette aune, la Scam réaffirme les positions des auteurs.

Revenir à la nomination des présidents de l'audiovisuel public par le CSA

La Scam a manifesté à plusieurs reprises, notamment durant la campagne présidentielle son souhait d'un changement du mode de désignation des présidents de France Télévisions et de Radio France. Le principe d'une nomination par l'Elysée initiée en 2009 a montré ses limites.

La nomination des présidents de l'audiovisuel public doit logiquement revenir au CSA. Quant à l'indépendance des membres du CSA, si elle est en doute, c'est le mode de nomination de ses membres qu'il faut revoir, pas celui des présidents de France Télévisions et de Radio France.

A cet égard la proposition de François Hollande, d'une part, de revenir au mode ancien de nomination des dirigeants par le CSA et, d'autre part, de réformer le choix des membres du CSA en l'attribuant aux commissions en charge de la culture dans les deux assemblées, recueille, sous réserve d'examen plus approfondi, un accueil favorable de la Scam.

Préserver le financement de l'audiovisuel public

A l'instar de Radio France, l'absence de publicité commerciale sur France Télévisions doit être la marque de différence du service public et le signe que les programmes ne sont pas conçus pour répondre aux seuls besoins des « vendeurs de temps de cerveaux disponibles ». La Scam estime nécessaire à terme de supprimer la publicité des écrans comme prévu initialement par la loi de 2009. Cependant cette suppression ne peut se concevoir que dans un contexte budgétaire équilibré à l'horizon 2016, date de la fin du moratoire voté en 2010.

A cet égard, la Scam a pris bonne note du rapport de Jacques Legendre et David Assouline de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois. A l'instar de ce document, elle s'inquiète vivement de la situation critique de l'audiovisuel public et particulièrement France Télévisions car ce rapport déplore un financement en berne de plus de 628 millions d'euros et des recettes publicitaires en retard. De plus, l'épée de Damoclès de l'annulation de la taxe dite « télécom » par la Cour de Justice européenne persiste. Elle obligera l'Etat à rembourser 942 millions aux opérateurs, et à trouver 250 millions d'euros par an pour compenser cette annulation.

L'audiovisuel public est le partenaire privilégié de la création. Des coupes budgétaires menaceraient gravement le documentaire de création, quasi inexistant sur les chaînes privées. Il devient crucial de repenser le financement de l'audiovisuel public. **Il faut :**

1 - avoir le courage d'augmenter la contribution à l'audiovisuel public. Elle est la ressource naturelle du service public de l'audiovisuel, meilleure garantie de son indépendance financière et politique. Elle n'est toujours pas à la hauteur des ambitions audiovisuelles de la France comparée à ses principaux voisins européens : 123 euros en France contre 216 euros en Allemagne et 169 euros en Grande-Bretagne. Une augmentation de cette contribution, bien qu'impopulaire, s'avère maintenant incontournable.

2 - élargir l'assiette de la contribution en assujettissant les résidences secondaires.

3 - soumettre au périmètre de la contribution, au-delà du simple téléviseur, tout « dispositif assimilé permettant la réception de la télévision pour l'usage privatif du foyer », ce qui inclut donc les ordinateurs domestiques, tablettes et smart-phones. Or, la déclaration de revenus ne tient compte que de l'existence des téléviseurs. Il convient donc d'appliquer complètement l'article 1605 du code général des impôts.

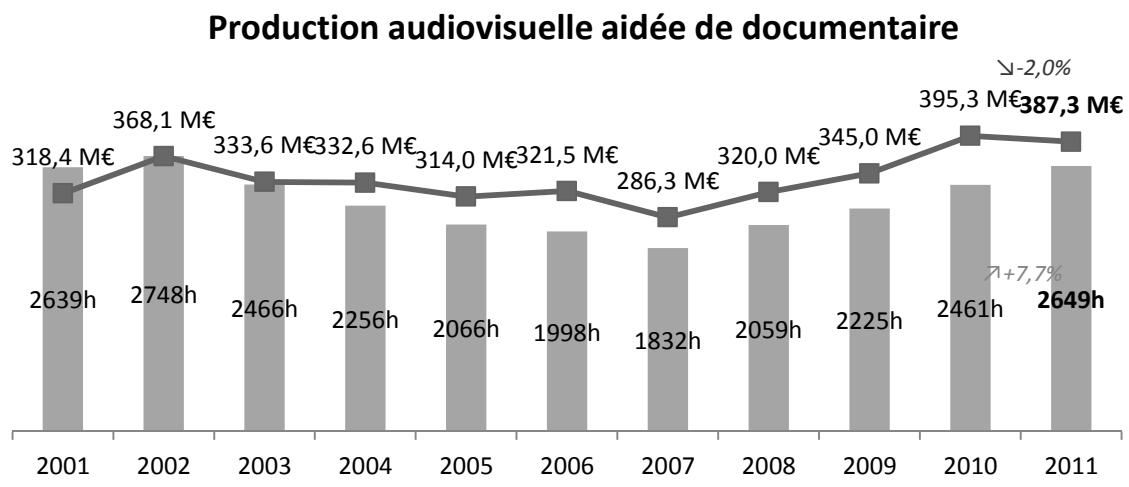
La Scam commente les données du CNC

Bilan de la production audiovisuelle aidée 2011

Le bilan de la production audiovisuelle aidée du CNC comporte des indicateurs clés sur l'état de santé du secteur. La Scam y est particulièrement attentive et livre ici son éclairage sur les évolutions propres au documentaire.

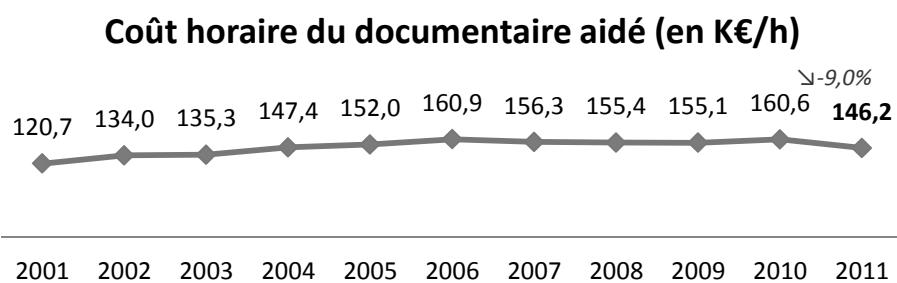
En l'absence d'une définition commune sur le documentaire entre les différentes parties prenantes, il peut y avoir un décalage avec les données communiquées par le CSA, les chaînes de télévision ou d'autres entités.

Le paradoxe du documentaire



Source : CNC.

Alors que le **nombre d'heures de productions documentaires** aidées continue sa progression depuis 2008 avec **+ 7,7 % à 2649 heures** en 2011, de son côté le **montant total des devis** diminue de **- 2,0 % à 387,3 M€**. Cette asymétrie n'est pas due à un changement dans le format de la production mais à la croissance des **chaînes de la TNT** qui ont multiplié par deux leur volume de commandes en 2011.

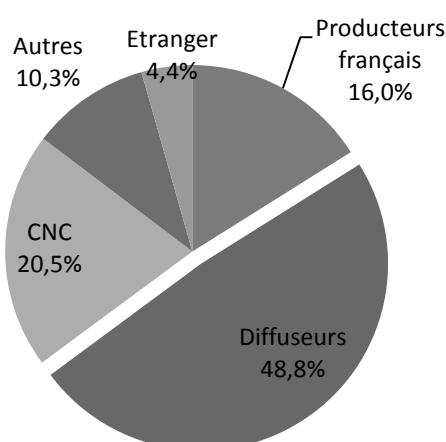


Source : CNC.

Logiquement, le coût horaire moyen du documentaire chute fortement de 9 % à 146,2 K en 2011, un niveau inférieur à celui observé sur la décennie (149,6 K par heure en moyenne). L'explication est simple : les chaînes de la TNT gratuite ont certes produit beaucoup plus d'heures de documentaires mais leur coût horaire est toujours structurellement plus faible que celui des chaînes historiques.

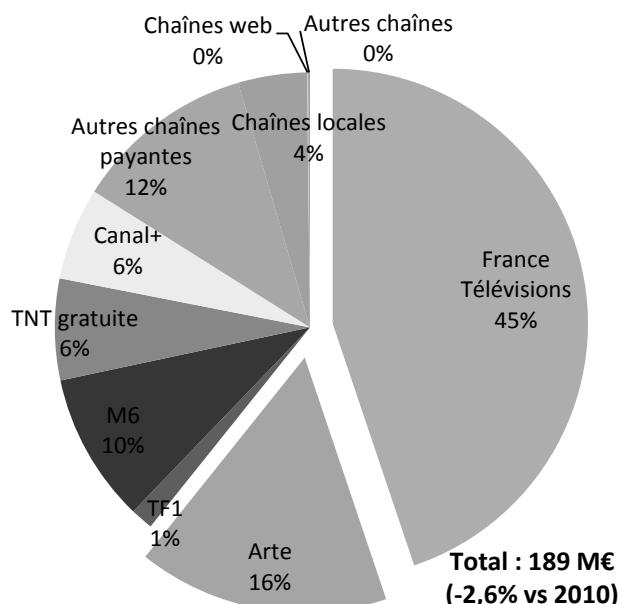
La prédominance des chaînes publiques

Financement du documentaire en 2011



Source : CNC.

Financement du documentaire en 2011 : répartition des diffuseurs



Total : 189 M€
(-2,6% vs 2010)

Source : CNC.

France Télévisions s'était distingué en 2010 en augmentant significativement son soutien financier dans la production aidée de documentaire. Force est de constater qu'en 2011, **le groupe public diminue ses investissements** (84,7 M€ soit -9,2 % sur un an) qui restent toutefois supérieurs à ceux constatés avant 2009.

De son côté, Arte a certes baissé son volume horaire de commandes en documentaire pour la 2^e année consécutive, mais son investissement progresse, indiquant ainsi un meilleur financement unitaire.

En parallèle, **la contribution de la TNT gratuite au montant total des devis est marginale**. Elle s'élève à 6 % pour le documentaire. En 2011, ces chaînes représentaient 23,1 % de l'audience télévisée et 27,9 % du marché publicitaire brut. Sources : Médiamétrie / Kantar Media.

La typologie de la production documentaire

Cette année encore, la Scam observe **le manque de diversité dans les commandes de productions documentaires** qui sont toujours dominées par la thématique sociétale. De fait, celle-ci représente 51 % des œuvres aidées en 2011 (+ 4,2 points sur un an). Arrivent ensuite, très loin derrière, autour de 7 % les thématiques « histoire », « environnement » et « voyage ».

Conclusion

Ces données éclairent le rapport *Le Documentaire dans tous ses états** et *L'Etat des lieux du documentaire de la Scam*** qui ont amené le CNC à ouvrir une concertation avec les professionnels du secteur sur le financement du documentaire. En outre, l'arrivée de nouvelles chaînes de la TNT en fin d'année impose de rester vigilant quant aux engagements qu'elles prendront en faveur de la création afin de mettre un terme au paradoxe de la production documentaire.

* rapport de Serge Gordey, Catherine Lamour, Jacques Perrin et Carlos Pinski (mars 2012)

** disponible sur www.scam.fr

Les Étoiles de la Scam 2012

Le 7^e palmarès des Étoiles de la Scam **en présence de Marcel Trillat, président du jury**, composé cette année de Clarisse Feletin, Laurence Petit-Jouvet, Sylvain Roumette et Vassili Silovic. Avec ses Étoiles, la Scam met un coup de projecteur sur 30 œuvres de télévision noyées dans l'océan des programmes. **Chaque Étoile est dotée de 4.000 euros, soit 120.000 euros de dotation. Plus de 350 œuvres concouraient cette année.**

- *Au nom de Marie** de Dominique Gros
Arte, Mat Films, 97'
- *Bollywood boulevard** de Camille Ponsin
France 5, Quark productions, 74'
- *Bons baisers de la colonie** de Nathalie Borgers
RTBF, Centre Vidéo de Bruxelles et Cargo Films, 74'
- *Chernobyl (4) ever** d'Alain de Halleux
RTBF, Simple Production et Crescendo Films, 55'
- *Devenir président et le rester - les secrets des gourous de l'Elysée** de Cédric Tourbe et Laurent Ducastel, France 3, Yami2, 77'
- *Entre nos mains** de Mariana Otero
Ciné+Club, Archipel 33, 88'
- *Evian 1938, la conférence de la peur** de Michel Vuillermet, Stéphanie Roussel et Ilios Yannakakis France 3, Arturo Mio, 66'
- *Fragments d'une révolution** film anonyme
LCP, .Mille et Une. Films, 55'
- *La Gueule de l'emploi** de Didier Cros
France 2, Zadig productions et Forum des images, 90'
- *La Liste des courses** de Gilles Elie-dit-Cosaque
France Ô, La Maison Garage, 52'
- *La Mort de Danton** d'Alice Diop
Planète, .Mille et Une. Films, 64'
- *L'âme en sang** d'Olivier Morel
Arte, Zadig productions, 93'
- *Le Marché de l'amour** de Philippe Rostan et Brigitte Peskine
France Ô, Filmover production, 57'
- *L'Enfer d'Henri-Georges Clouzot** de Serge Bromberg et Ruxandra Medrea
Canal +, Lobster Films, 94'
- *Les Bandes, le quartier et moi** d'Atisso Medessou
France 5, Point du jour, 52'
- *Les Enfants du Goulag** de Romain Icard, Madina Vérillon-Djoussoeva et Guillaume Vincent France 5, Les Films en vrac, 52'
- *Les Routes de la Terreur** de Jean-Christophe, Klotz, Jean-Claude Zagdoun et Francois Bringer Arte, Maha Productions, 2 parties : 79' et 82'
- *L'Homme qui ne voulait pas être fou** de Véronique Fievet et Bernadette Saint-Rémy RTBF, Luna Blue Film, 52'
- *Ma ville est un songe** de Dominique Bertou
France 3 Région, L'œil Sauvage production, 52'
- *Manipulations, une histoire française** de Jean-Robert Viallet, Vanessa Ratignier et Pierre Péan France 5, Yami2, 6x52'
- *Mon combat pour un toit** de Stéphan Moszkowicz
France 3, Zadig Productions, 85'
- *Planète à vendre** d'Alexis Marant et Bruno Joucla
Arte, Capa, 90'
- *Smaïn, cité Picasso** d'Anna Pitoun
Vosges Télévision Images Plus, Ina, 54'
- *Territoire perdu** de Pierre-Yves Vandeweerd
Arte, Zeugma Films, 74'
- *Une Étrange cathédrale dans la graisse des ténèbres** de Charles Najman
Trace TV, La Huit production, 77'
- *Village Without Women** de Srdjan Šarenac
Planète+, Les Films du Balibari, 52'
- *Vivement le cinéma** de Jérôme Prieur
Arte, Mélisande Films, 52'
- *Voyage au bout de Céline** de Jean-Baptiste Pereté
France 5, Temps noir, 52'
- *Voyage entre sol et terre** de Jean Will
France 3 Région, Seppia, 53'
- *Zambie : A qui profite le cuivre** d'Alice Odiot et Audrey Gallet
France 5, Yami2, 52'

Etude du palmarès

Au-delà des œuvres et des auteurs récompensés, ce palmarès est également l'occasion de dresser un bilan annuel de la place de la création documentaire sur les chaînes de télévision.

Les diffuseurs

France Télévisions est, cette année, à la tête du classement des diffuseurs avec 48 % des Etoiles décernées soit 14 documentaires (1 film sur France2, 2 sur France Ô et France3 Région, 3 sur France3 et 6 sur France5). 20 % des documentaires récompensés ont été diffusés sur Arte. La 3^e place revient aux chaînes du groupe Canal + avec 13% des Étoiles (2 films sur Planète, 1 sur Canal + et 1 sur Ciné+Club). Les diffusions sur les chaînes du câble représentent 9 % (toutes chaînes confondues).

	nombre d'Étoiles	%	
France Télévisions	14	48 %	
Arte	6	20 %	
groupe Canal +	4	13 %	
RTBF	3	10 %	
LCP	1	3 %	
Vosges Télévision Images Plus	1	3 %	
Trace TV	1	3 %	

Les heures

L'analyse des horaires de diffusion révèle que la programmation des documentaires à la télévision est stable car depuis deux ans, 43 % des Étoiles ont leurs premières diffusions entre 20 heures et 22 heures soit neuf films sur France Télévisions et deux sur Arte.

40 % des Étoiles ont été programmés en deuxième partie de soirée, entre 22 h et minuit (soit une baisse de 10 % par rapport à l'an passé) et 7 % après minuit.

Diffuseurs	après-midi	Soirée				Après 00h
	14h / 18h	20h / 21h	21h / 22h	22h / 23h	23h / 00h	
France Télévisions	2	5	3	1	2	1
Arte		2		1	3	
Planète					1	1
Vosges Télévision	1					
LCP			1			
RTBF		1		2		
Canal +					1	
Ciné + Club					1	
Trace TV						1
Toutes chaînes	3	8	4	4	8	3
	10 %	26 %	13 %	13 %	28 %	10 %

Les sociétés de productions

* les autoproductions

Filmover Production : *Le Marché de l'amour* de Philippe Rostan et Brigitte Peskine
La Maison Garage : *La Liste des courses* de Gilles Elie-dit-Cosaque,

* productions ayant plusieurs films étoilés

Yami2

- *Manipulations, une histoire française* de Jean-Robert Viallet, Vanessa Ratignier et Pierre Péan,
- *Zambie : A qui profite le cuivre* d'Alice Odier et Audrey Gallet

- *Devenir président et le rester, les secrets des gourous de l'Elysée* de Cédric Tourbe et Laurent Duca

Zadig productions

La Gueule de l'emploi de Didier Cros

L'âme en sang d'Olivier Morel

Mon combat pour un toit de Stéphan Moszkowicz

.Mille et Une. Films

Fragments d'une révolution, film anonyme

La Mort de Danton d'Alice Diop

* premières œuvres (deux sur trente œuvres récompensées)

- *Fragments d'une révolution*, film anonyme, LCP, .Mille et Une. Films

- *Village Without Women* de Srdjan Šarenac, Planète+, Les Films du Balibari

* films en régions

- L'Alsace : *Voyage entre sol et terre* de Jean Will, France 3 Région, Seppia

- La Bretagne : *La Mort de Danton* d'Alice Diop, Planète, .Mille et Une. Films

**Les 30 Étoiles seront programmées au Forum des images
le dimanche 28 octobre en présence de leurs auteurs.**

ENTREE LIBRE

Scam*



Télérama'

LES AUTEURS DE LA SCAM

Au cours de l'année 2011, 1 373 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam, dont 71% du secteur audiovisuel, 18% de la radio, 10% de l'écrit et 1% de l'image fixe, portant ainsi le nombre d'associés à 31 521 au 31 décembre 2011. La Scam compte parmi ses membres 473 associés canadiens et 2 142 belges.

LES PERCEPTIONS

Après deux années de forte progression, la Scam confirme en 2011 ses bons résultats. Elle maintient ses perceptions à un niveau élevé et affiche une progression de 2,2%. La Scam frôle la barre symbolique des 100 M€ avec une perception totale pour l'année 2011 de 99 M€. 2010 avait été particulière puisque la Scam avait perçu une importante régularisation de l'opérateur Orange en fin d'année. En 2011, le maintien des résultats est dû à la bonne tenue des chiffres d'affaires des chaînes historiques et de Radio France, associée aux effets de partages intersociaux avec la Sacem et la SACD, favorables à la Scam.

Mandatée par les organisations syndicales représentatives de journalistes, la Scam a également perçu les montants liés à la copie privée presse sur une antériorité remontant à 2003.

Ces évolutions compensent en partie la baisse des perceptions «opérateurs internet». Les négociations sur l'assiette de rémunération, entamées en 2011, n'ont toujours pas abouti à une proposition raisonnable. Elles se poursuivent donc en 2012.

LES RÉPARTITIONS

La Scam a réparti 84 M€ en 2011. Cette augmentation de près de 8% en montant, résulte de la conjugaison des efforts entrepris, tant au point de vue organisationnel que technique, et de la hausse des tarifs minutaires prévisionnels de répartition des chaînes historiques. Les estimations 2011 ont également permis une nouvelle hausse des tarifs prévisionnels sur certaines chaînes. La hausse est également liée à une augmentation des chiffres d'affaires des chaînes de la TNT nationale gratuite, de leurs perceptions et du volume horaire mis en répartition pour l'année 2010.

La Scam a également réalisé ses premières répartitions de droits Dailymotion et YouTube. Elles ont permis, dans un premier temps, de valoriser la mise à disposition de contenus proposés par des chaînes télévisées.

La Scam a traité plus de 1,9 million de lignes de données relatives à l'exploitation des œuvres de son répertoire et a pour objectif d'optimiser l'analyse de l'exploitation en généralisant l'utilisation des outils aujourd'hui mis en place pour les exploitations radiophoniques ainsi que de nouveaux développements spécifiques à l'exploitation audiovisuelle.

LES ŒUVRES DÉCLARÉES

- 36 768 œuvres audiovisuelles ont été déclarées à la Scam en 2011 (38 956 en 2010), concernant essentiellement les années d'exploitation 2010 et 2011.
- Au titre des diffusions 2010 mises en répartition en 2011, 1 230 auteurs ont déclaré au moins une œuvre radiophonique dans l'année, en augmentation de 7% par rapport à l'année précédente (1 149). 1 343 ayants droit dont 82 éditeurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'un paiement de droits en 2011, pour une diffusion radiophonique en 2010.
- L'exploitation des œuvres littéraires concerne principalement les lectures radiophoniques ainsi que les droits de reprographie des œuvres non documentées, les droits de copie privée numérique et le droit de prêt.
- Pour les images fixes, la Scam recense fin 2011, 265 613 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie et de la copie privée numérique.

ANALYSE DES SOMMES RÉPARTIES AUX AYANTS DROIT PAR MONTANT

22 951 ayants droit ont bénéficié d'une répartition en 2011. Parmi eux :

- 14 760 ayants droit ont reçu des droits de gestion collective volontaire, dont 3 278 (soit 18%) n'ont reçu que ces droits.
- 17 641 ayants droit ont reçu des droits de gestion collective obligatoire dont 6 159 (soit 25%) n'ont reçu que ces droits ; le montant maximum étant inférieur à 6 000 €.
- 11 482 ayants droit ont bénéficié des deux origines de rémunération.
- 2 032 ayants droit n'ont reçu que le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2010.

LES ACTIONS CULTURELLES

La Scam a consacré 1 589 150 € aux actions culturelles pour la période de juin 2011 à mai 2012 (1,6 million d'euros de juin 2010 à mai 2011). Ce budget est alimenté par une partie des sommes perçues au titre de la copie privée sur les ventes de supports vierges. Une brochure éditée par la Scam donne l'ambition éditoriale de sa politique culturelle et une liste exhaustive de ses activités.

L'ACTION SOCIALE

En 2011, la Scam a attribué 1 139 238 € au titre de la pension à 1 085 bénéficiaires (+ 9%). Le montant moyen attribué est de 1 050 €.